

## Communiqué de presse

Paris, le 27 juin 2023

### **Nouvelle offre « entrepôt » : Ecomaison lance un soutien pour développer le recyclage des matériaux du bâtiment**

Dans le cadre du déploiement des points de collecte des déchets du Bâtiment, Ecomaison a conçu une nouvelle offre de soutiens à destination des entrepôts, qui consiste en une prise en charge financière ou opérationnelle.

Pour accompagner la montée en puissance de la filière de recyclage des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), **Ecomaison, en partenariat avec Ecominéro, propose une nouvelle offre « entrepôt » artisans et entreprises du bâtiment**. Elle est composée de deux volets : **un soutien financier et un soutien opérationnel**, pour inciter au tri et au traitement des déchets inertes et non inertes.

Cette nouvelle offre de soutiens s'adresse aux **artisans et entreprises qui détiennent et trient des déchets du bâtiment**, sur un ou plusieurs sites détenus et gérés pour leur propre compte.

**A compter de ce mois de juin 2024, le soutien financier** concerne les déchets inertes et non inertes, à condition qu'ils soient composés d'au minimum deux tonnes de bois par an. Pour en bénéficier, il suffit aux demandeurs de contractualiser avec Ecomaison et d'adresser leurs justificatifs, pour qu'Ecomaison prennent en charge le remboursement des coûts de traitement appliqués aux déchets traités par les gestionnaires de déchets ou par une plateforme Ecominéro.

La prise en charge peut s'appliquer à **six typologies de matériaux** (*bois, huisserie/verre, métal, plastique, plâtre, inerte*), [dans une limite<sup>\[1\]</sup> comprise entre 5 et 100 tonnes par an en fonction de ces derniers.](#)

Puis au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, l'**offre « entrepôt » sera étendue au soutien opérationnel** qui donnera la possibilité aux artisans et entreprises de **confier la collecte** des déchets bois et des déchets inertes à Ecomaison. Depuis le déploiement des bennes sur entrepôt jusqu'au traitement des déchets, les deux éco-organismes assureront la prise en charge des matériaux à partir de 30 tonnes de déchets de bois ou de 100 tonnes de déchets inertes (offre valable uniquement pour la France métropolitaine et la Corse).

<sup>[1]</sup> [Consulter la page détaillée de l'offre en cliquant ici](#)

### *A propos*

**Ecomaison est l'éco-organisme agréé par l'Etat pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des objets et matériaux de la maison : mobilier, literie, textiles de décoration, produits et matériaux de construction du bâtiment, articles de bricolage et de jardin, jouets.**

Historiquement créé en 2011 – alors sous le nom d'Eco-mobilier - par 24 distributeurs et fabricants français de mobilier, Ecomaison est désormais composé de 68 actionnaires issus des secteurs de l'ameublement, de la literie, du bâtiment, du bricolage, du jardin et du jouet. A sa création, 55% des meubles étaient enfouis. En 2022, 97% des meubles ont bénéficié d'une solution de réemploi ou de recyclage. Les progrès accomplis font du secteur de l'ameublement une filière efficiente, référente pour la mise en œuvre de nouvelles filières de recyclage.

**Ecomaison est l'éco-organisme de la maison : [ecomaison.com](http://ecomaison.com)**

---